

5212/46



DF

Peinture et de Sculpture

DF

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

No 5212/16

OBJET

ANNEXE

Copie expédiée le 1/24-12

204

A Montigny

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, du la la languit faisail l'objet de atre Tilho y mans

Couvrage que nous tenons, Monsieur à votre disposition, pourr être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée nº 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Veuillez agréer, M , l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE, Le Secrétaire, ZUZ/4° CABINET de M. Émile MONTIGNY 223 Ex-Greffier de Justice de Paix 45, Grand Place, SAINT-AMAND-LES-EAUX (Nord). NETEL PHUSISTER SENTER Manuel & Conservateur de Musee Royal Bruxelle de que de 2 princes attibules à Prebans -Cer printeres provincent de l'anceauxe about de Samuera ou Pulaus y transila vers 1633. Je vous revois reconnainent di are faire commenté n'la commission du messer en revoit for disposer à facior l'adeat de ces 2 peinteurs les rounets run placy- or le ropéer, deresein le Conservation, mes respectiences robutations Mountegos